

Séance ordinaire du 10 mai 2016

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 10 mai 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers
District # 2. Madame Joanne Savage
District # 3. Madame Rita Fortier
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières
District # 5. Monsieur Raymond Goyette
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

2016-05-113 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2016-05-114 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 soit adopté et signé tel que présenté.

2016-05-115 Indication routière à Milan pour Notre-Dame-des-Bois

ATTENDU l'adoption de la résolution # 2016-04-5184 par la municipalité de Milan demandant au MTQ d'installer en bas du village, sur la route 214 à Milan un panneau afin d'indiquer la direction des municipalités de Notre-Dame-des-Bois et de Val-Racine;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un appui est accordé à la municipalité de Milan pour cette démarche.

2016-05-116 2^e colloque économie emploi

ATTENDU QUE le maire a participé au 2^e colloque économie emploi le 6 mai dernier organisé par la SADC de la région de Mégantic;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

(suite de la résolution #2016-05-116)

QUE la participation du maire à ce colloque soit entérinée.

QUE les frais d'inscription de 25 \$ soient payés.

2016-05-117 Rencontre de concertation – Secteurs Mont-Mégantic/Gosford

ATTENDU QUE les agents de développement de la MRC du Granit proposent des rencontres de concertation par secteur géographiques;

ATTENDU QUE ces rencontres favorisent le travail en partenariat autour d'objectifs communs et crée un maillage entre les acteurs de développement de notre territoire;

ATTENDU QU'une rencontre de concertation est prévue le 19 mai à Piopolis sous le thème *Mieux se connaître, mieux travailler ensemble*;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Monsieur Yvan Goyette, maire, et Madame Rita Fortier, conseillère, sont autorisés à y participer.

Dépôt des listes

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 12 avril au 6 mai 2016, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1^{er} au 30 avril 2016 est également déposé.

Dépôt du rapport comparatif des revenus et des dépenses au 31 mars 2016

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale, de l'état comparatif (2015-2016) de revenus et de dépenses au 31 mars 2016 tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

2016-05-118 Comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 10 mai 2016 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201600240 à #201600292 sont émis.

Période d'information (19 h 40)

2016-05-119 Don à l'AFÉAS – activité de financement annuelle

ATTENDU QUE l'AFÉAS de Notre-Dame-des-Bois tiendra son activité de financement annuelle, soit un brunch, le 15 mai prochain dans la salle du centre communautaire;

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un don de 75 \$ soit accordé, soit l'équivalent de la location de la salle du centre communautaire.

2016-05-120 Don au Club Lions - Festival des artisans et marché aux puces

ATTENDU QUE le Club Lions de Notre-Dame-des-Bois organise son Festival des artisans et marché aux puces qui se déroulera du 24 au 26 juin 2016;

ATTENDU QUE la cantine mobile est louée par le comité lors de cet événement;

ATTENDU QUE le Club sollicite une commandite pour cet évènement;

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un don de 75 \$ soit accordé, soit l'équivalent de la location de la cantine mobile.

2016-05-121 Persévérance scolaire – bourse d'étude

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique pour encourager la persévérance scolaire;

ATTENDU QU'une personne est venue porter ces documents fournissant la preuve qu'elle a reçu son diplôme d'études secondaires (sec 5) ou un DEP;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une bourse de 100 \$, tel que prévu dans la politique, soit remise à M. Maxime St-Laurent.

2016-05-122 Affectation du surplus/déficit de divers secteurs de dépenses

ATTENDU QUE dans les états financiers 2015, on retrouve :

- Un surplus de 12 226 \$ du *secteur épuration des eaux et aqueduc du village*;
- Un déficit de 10 486 \$ du *secteur déneigement du Domaine des Appalaches*;
- Un déficit de 364 \$ du *secteur du déneigement du chemin Marcil*;
- Un surplus de 335 \$ du *secteur de l'abat-poussière du Domaine des Appalaches*;

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE chacun des montants des surplus et/ou déficits soit affecté dans leur secteur respectif.

2016-05-123 Adoption du règlement # 430-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 mars 2016 par la conseillère, Mme Julie Demers ;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Notre-Dame-des-Bois doit être d'au moins 6 et d'au plus 8 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pour cent, quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil adopte le règlement portant le numéro 430-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux :

DIVISION EN DISTRICTS

Avis aux lecteurs

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots route, rue, avenue, chemin, rang, pont, rivière, ruisseau et voie ferrée sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

Article 1 – Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités :

Les districts électoraux se délimitent comme suit :

- district électoral #1 : 117 électeurs En partant d'un point situé à la rencontre de la route du Parc et de la rue Principale Ouest, cette rue, la limite municipale ouest, le prolongement du rang Saint-Pierre, la ligne arrière de la route du Parc (côté est), la ligne arrière de la rue Principale Est (côté nord) jusqu'à l'intersection du chemin de la Grande-Ourse et la rue Principale Est jusqu'au point de départ.

- district électoral #2 : 123 électeurs En partant d'un point situé à la rencontre de la route du Parc et du rang Saint-Pierre, le prolongement de ce rang, la limite municipale ouest, nord et est, le prolongement de la ligne arrière du chemin Marie-Claude (côté nord), cette ligne arrière et son prolongement à nouveau, la ligne arrière

du chemin de la Forêt (côté ouest, en direction sud), l'affluent de la rivière Clinton située au nord du lac Charles-E., le prolongement en direction nord de la ligne arrière du chemin du Coyote (côté ouest), cette ligne arrière (excluant la propriété sise au 116 route 212), la route 212 jusqu'à la rencontre de la limite est de la propriété sise au 87 route 212, la ligne arrière de la route 212 (côté sud), la rue Principale Est jusqu'à l'intersection du chemin de la Grande-Ourse, la ligne arrière de la rue Principale Est (côté nord) et la ligne arrière de la route du Parc (côté est) jusqu'au point de départ.

- district électoral #3 : 177 électeurs En partant d'un point situé à la rencontre de la route 212 et du chemin du Coyote, la ligne arrière du chemin du Coyote (côté ouest, incluant la propriété sise au 116 route 212), le prolongement de cette ligne arrière en direction nord, l'affluent de la rivière Clinton situé au nord du lac Charles-E., la ligne arrière du chemin de la Forêt (côté ouest), le prolongement de la ligne arrière du chemin Marie-Claude (côté nord), cette ligne arrière et son prolongement à nouveau, la limite municipale est et la route 212 jusqu'au point de départ.

- district électoral #4 : 154 électeurs En partant d'un point situé à la rencontre de la route de l'Église et de la rue Principale Est, cette rue, la ligne arrière de la route 212 (côté ouest), le prolongement en direction est de l'axe est-ouest de la route 212, la route de l'Église, le 8^e rang Ouest, la limite municipale ouest et la rue Principale Ouest jusqu'au point de départ.

- district électoral #5 : 161 électeurs En partant d'un point situé à la rencontre du 8^e rang Ouest et de la route de l'Église, cette route en direction nord, le prolongement en direction est de l'axe est-ouest de la route 212, la ligne arrière de la route 212 (côté sud), la limite est de la propriété sise au 87 route 212 et son prolongement, le prolongement de la ligne arrière du chemin du Grand-Duc (côté sud), cette ligne arrière, le prolongement de la ligne arrière du chemin Corrine (côté ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière du chemin de l'Ours (côté ouest, excluant les propriétés sises sur le chemin du Raton-Laveur), le prolongement de ce chemin, la limite municipale sud et ouest et le 8^e rang Ouest jusqu'au point de départ.

- district électoral #6 : 126 électeurs En partant d'un point situé à la rencontre de la route 212 et de la limite est de la propriété sise au 87 route 212, la route 212, la limite municipale est et sud, le prolongement du chemin de l'Ours, la ligne arrière de ce chemin (côté ouest, incluant les propriétés sises sur le chemin du Raton-Laveur), la ligne arrière du chemin Corrine (côté ouest) et son prolongement, la ligne arrière du chemin du Grand-Duc (côté sud) et son prolongement, le prolongement de la limite est de la propriété sise au 87 route 212 et cette limite jusqu'au point de départ.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 2 – Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2).

2016-05-124 Achat d'un ordinateur pour la directrice générale

ATTENDU QUE l'ordinateur de la directrice générale et secrétaire-trésorière est désuet et ralentit tout le système informatique du bureau;

ATTENDU la réception de deux soumissions pour le remplacement;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'accepter la soumission no 10298 de Mégaburo au montant de 849 \$ avant taxes.

(suite de la résolution #2016-05-124)

QUE le logiciel Access 2016 soit acheté au coût de 179 \$ avant taxes et soit installé sur le nouvel ordinateur.

QU'un technicien de chez Mégaburo viendra faire l'installation sur place.

2016-05-125 Entente relative à la protection contre les incendies

ATTENDU QUE l'entente relative à la protection contre les incendies avec la municipalité de Val-Racine sera échu le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été rédigé avec de légères modifications ;

Il est proposé par Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, la nouvelle entente relative à la protection contre les incendies avec la municipalité de Val-Racine.

QUE celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

2016-05-126 Contrat de fauchage et de débroussaillage pour 2016

ATTENDU QUE des travaux de fauchage doivent être effectués sur le bord de tous les chemins municipaux;

ATTENDU QUE des travaux de débroussaillage doivent être effectués sur le bord des chemins municipaux situés du côté Nord de la municipalité;

ATTENDU le dépôt de deux soumissionnaires;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'offre de *Les entreprises Forestières J.L.S.* est retenue pour exécuter les travaux de fauchage au coût de 68 \$/h avant taxes.

QUE l'offre de *Les Services forestiers Stéphane Blais* est retenue pour exécuter les travaux de débroussaillage au coût de 85 \$/h avant taxes.

2016-05 127 Travaux de réparation du pont sur le 8^e Rang Ouest et travaux de construction de bordure sur la côte de l'Église

ATTENDU QUE des travaux de réparation du pont sur le 8^e Rang Ouest doivent être effectués afin d'en corriger l'approche asphaltée ;

Attendu que la bordure d'asphalte du côté Ouest de la côte de l'Église doit être refaite;

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

(suite de la résolution #2016-05-127)

QUE les travaux décrits au préambule soit fait en même temps que les travaux pour refaire les fondations et les approches du pont sur la route de l'Église au ruisseau Morin.

2016-05-128 Programme de gestion des matières résiduelles incluant la cueillette des matières organiques

ATTENDU que la MRC du Granit s'apprête à lancer un appel d'offres pour son programme de gestion des matières résiduelles incluant la cueillette des matières organiques;

ATTENDU que la MRC du Granit propose les 3 scénarios de collecte suivants :

- Scénario 1 : milieu urbain et routes les reliant, 18 collectes par année;
- Scénario 2 : toutes les portes, 29 collectes par année;
- Scénario 3 : toutes les portes, 18 collectes par année

ATTENDU qu'afin de compléter le document d'appel d'offres, la MRC du Granit doit connaître l'orientation des municipalités selon ces 3 scénarios;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois appuie la démarche de la MRC du Granit dans la mise en œuvre du futur PGMR et propose que le scénario 3 soit retenu, soit une collecte 3^e voie, toutes les portes, avec 18 collectes par année, afin d'améliorer le pourcentage de détournement des matières organiques dans la MRC du Granit et dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

2016-05-129 Achat d'une pompe de surpression et réparation de celle existante

ATTENDU QU'une des pompes de surpression est défectueuse;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la pompe de surpression actuelle soit réparée et mis en réserve et qu'une pompe de surpression neuve soit achetée.

2016-05-130 Panneaux d'information pour les conteneurs

ATTENDU QUE l'identification des conteneurs à ordures et des matières recyclables est déficiente;

ATTENDU QUE les matières résiduelles se retrouvent souvent dans les mauvais conteneurs;

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

(suite de la résolution #2016-05-130)

QUE des panneaux d'information soient installés près de tous les conteneurs, déchets et recyclages, afin d'y indiquer ce qu'on peut y déposer.

QUE l'information concernant le dépôt municipal y soit également inscrite.

2016-05-131 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – inclusion et exclusion

ATTENDU QUE la municipalité désire relocaliser la zone industrielle ;

ATTENDU QUE l'emplacement actuel de la zone industrielle ne dispose pas des services d'aqueduc et d'égout ni du service d'électricité ;

ATTENDU QUE l'emplacement actuel est aussi difficile d'accès durant la période hivernale ;

ATTENDU QU'UN secteur, contiguë au périmètre urbain est présentement desservi par le réseau d'égout et en pente faible, le rendant ainsi facilement accessible ;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots à exclure et des lots avoisinants, sont de classe 3 et 4 ; plus précisément, la classe 3 stipule que les sols présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation. La classe 4 laisse entendre que les sols comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages;

ATTENDU QUE les deux parties de lots à exclure sont boisées. De plus, ces deux parties de lots sont contiguës au périmètre urbain de la municipalité, ce qui limite le type de culture car les périmètres urbains sont considérés comme des immeubles protégés dans la réglementation;

ATTENDU QUE L'exclusion des deux parties de lots visées n'aura aucun impact sur les activités agricoles sur les lots voisins car ces lots sont soit boisés soit inclus dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE ces lots sont boisés et contigus au périmètre urbain de la municipalité, cela constitue en soi, une contrainte pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE les lots visés sont les plus adéquats pour permettre l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité. Cet agrandissement servira principalement à mettre en place des secteurs pour favoriser le développement commercial et industriel de la municipalité, ce qui représente une importante opportunité de diversification économique pour la municipalité;

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal fait une demande d'exclusion d'une partie du lot 4 767 061 et d'une partie du lot 4 767 041 à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but de modifier les limites du périmètre urbain.

QUE le conseil municipal propose à la CPTAQ d'inclure une partie du lot 4 766 982 à la zone industrielle existante en zone agricole permanente, pour compenser la partie à exclure.

2016-05-132 Échelle salariale – service d’animation estivale

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE pour le poste d’animation, le taux horaire est l’équivalent du salaire minimum pour un employé sans expérience en animation.

QUE par chaque année d’expérience en animation, le taux horaire augmente de 0,25 \$ de plus que le salaire minimum.

2016-05-133 Estrie à cheval

ATTENDU QUE la randonnée Estrie à Cheval est prévue les 20 et 21 août prochain;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le stationnement, les toilettes et les douches de l’aréna soient accessibles gratuitement.

QUE la propreté, des lieux pendant et après l’événement, est exigée.

2016-05-134 Projet Cœur Villageois

ATTENDU QUE le projet Cœur Villageois permet d’outiller les municipalités pour qu’elles mettent en valeur les atouts qui en font d’excellents milieux de vie et augmentent leur attractivité touristique tout en conservant leur personnalité et leurs caractéristiques propres;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le comité de développement de Notre-Dame-des-Bois est encouragé à poursuivre les démarches dans le but de devenir Cœur Villageois.

2016-05-135 Maison des jeunes

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois a déjà confirmé, par l’adoption de la résolution 2016-01-022, être intéressé à laisser le local présentement utilisé par l’AFÉAS à l’aréna, comme local pour les jeunes, si le projet école-communauté se concrétise;

ATTENDU QUE le comité des loisirs a fait un don à la municipalité de 3 320,33 \$ expressément dans le but d’aménager ou d’améliorer le futur local pour la maison des jeunes;

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le don du comité des loisirs soit affecté à un «Fonds réservé – maison des jeunes».

2016-05-136 Offre de services – Architecte David Leslie

ATTENDU QUE deux offres de service ont été reçues d'architecte pour la préparation d'un croquis et d'une estimation de coûts pour l'agrandissement de la caserne;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les services de l'architecte David Leslie sont retenus au coût de 1650 \$ avant taxes.

QUE la résolution 2016-03-060 soit abrogée.

Période de questions : 20 h 30

2016-05-137 Ajournement de la séance

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la présente séance soit ajournée au mardi 17 mai à 19 h. Il est 21 h 45.

M. Yvan Goyette
Maire

Mme Guylaine Blais
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière